

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 26 janvier 2022 à 20 h par visioconférence et sur Facebook en direct à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
- Mme Claire Wallot, conseillère*
- Mme Line Surprenant, conseillère*
- M. Francis Limoges, conseiller*
- M. Marc-André Daoust, conseiller*
- Mme Julie Pelletier, conseillère*
- M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller*
- M. Loïc Boyer, conseiller*

Est absent :

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents :

- Karl Scanlan, directeur général*
- Marie-Josée Russo, greffière et directrice générale adjointe*
- Caroline Lajeunesse, trésorière*
- Marc-André Lefebvre, directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire*

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

...Au début de la séance, le maire demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Adoption du budget des revenus et dépenses pour l'exercice financier 2022;*
- 2. Période de questions;*
- 3. Levée de la séance.*

2022-01-024

*ADOPTION DU BUDGET DES REVENUS ET DES
DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022*

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
appuyé par le conseiller Francis Limoges
et résolu*

Le 26 janvier 2022

D'approuver le budget des revenus et dépenses au montant de 26 928 942 \$ pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2022-01-025

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
appuyé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu*

De lever la séance à 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Le 26 janvier 2022